



**Zamofing Dominique, Thévoz Ivan**

Les corneilles noires ravageuses des cultures printanières

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 22.06.22

DIAF

## Dépôt

Les bandes de corneilles noires font des ravages dans les cultures émergentes au printemps notamment le maïs. Les corneilles quittent quotidiennement leur dortoir arboricole pour rejoindre les champs frais semés et dévastent les plantules qui émergent. Dans certaines régions, des champs ont dû être ressemés deux voire trois fois engendrant des pertes économiques conséquentes.

De plus en plus démunis du côté des produits répulsifs qui avaient fait leurs preuves en enrobage des semences et faute de parade biologique efficace contre ces ravageurs, les agriculteurs sont impuissants face à cette problématique. Les corneilles n'ont pas de prédateurs et leur effectif augmente chaque année.

Ce qui nous amène à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le canton est-il conscient de la problématique et envisage-t-il d'apporter des solutions à la prolifération de corneilles ?
2. Dès 2022, le canton de Vaud et conformément aux obligations cantonales découlant de la législation fédérale sur la chasse, a prévu, d'une part, d'autoriser la chasse des corneilles dans les cultures entre avril et juin et, d'autre part, de verser une indemnisation forfaitaire à l'hectare aux agriculteurs touchés par des dégâts nécessitant de ressemer une culture dévastée. Le canton de Fribourg peut-il envisager pour le printemps 2023 d'adopter les mêmes mesures ?

—